

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 27/04/2026 - 6678 - 2000 B 01915 - 432 871 937 - 4 X 4 COOL

6678

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIEGREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCEDCEP N° 2033-A-SD2025
27 AVR. 2026

Désignation de l'entreprise		SARL 4 X 4 COOL		15 Rue DE LA GARE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		95450 US		PONTOISE				
SIRET		4 3 2 8 7 1 9 3 7 0 0 0 1 2		Durée de l'exercice en nombre de mois		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122024		
				Exercice N-1 clos le		31122023		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	68 549	030	67 970	578	3 947	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	68 549	048	67 970	578	3 947	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	104 441	062	104 441	88 841	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
			072	503	074		503	884
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	4 322	086		4 322	5 794
		Charges constatées d'avance *	092	7	094		7	37
	Total II	096	109 273	098		109 273	95 556	
	Total général (I + II)	110	177 821	112	67 970	109 851	99 503	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 622		7 622		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						
	Report à nouveau	134		(118 357)		(110 630)		
	Résultat de l'exercice	136		(2 708)		(7 727)		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		(113 443)		(110 735)		
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		24		24		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 194		1 634		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 750)	172		777		1 414		
	Comptes courants d'associés	173		220 299		207 166		
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		223 294		210 238			
Total général (I + II + III)	180		109 851		99 503			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	667		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 4 X 4 COOL		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	6 940
	Production vendue { biens } dont export et livraisons	215		214	
	{ services * } intracommunautaires	217		218	18 400
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	10
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	18 400		6 949
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	17 134	234	7 330
	Variation de stock (marchandises) *	236	(15 600)	236	(3 050)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	2 997	238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	11 700	242	6 584
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	669	244	664
	Rémunérations du personnel *	250		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	4 035
	Dotations aux provisions	256		256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { } 260 { } 262				
		Total des charges d'exploitation (II)	264	20 934	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	(2 534)		(9 941)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		280	
	Produits exceptionnels (IV)	290		290	2 417
	Charges financières (V)	294		294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347 { } 348 { } 300		174		203
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	(2 708)		(7 727)
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	2 708
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		318	
	Provisions non déductibles*	322		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	174
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		997	
	Déductions				
Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		989		
Jeune entreprise innovante (44, sexies A)			991		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			992		
ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344		
Investissements et souscriptions outre-mer			993		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
Zones de réhabilitation de la défense (44 terdecies)			181		
Crédence due au report en arrière du déficit	346		655		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			641		
Dont divers*			645		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	643		647		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			649		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		990		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	352		354	2 534
	Bénéfice col. 1				
	Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		356	
	Déficits antérieurs reportables : * 104 090 dont imputés sur le résultat :			360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	370		372	2 534
	Bénéfice col. 1				
	Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du siège social					
SARL 4 X 4 COOL											
SIRET						43287193700012					
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement					
15 Rue DE LA GARE											
95450 US											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Commerce de véhicules automobi				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
								☐			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 2 534											
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A			
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies								Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies			
								Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			
								Autres dispositifs			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI											
☐											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTACOM											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :											
COMPTA EXPERT PLESSIS BOUCHARD Cejal Hauts de St Nicolas 95130 Le Plessis Bouchard											
Tél : Tél :											
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)											
Identité du déclarant :											
Date : 14052025 Lieu : US											
Qualité et nom du signataire : GERANT											
Signature : SORVILLO PASCAL											
N° d'agrément :											
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :											

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")			
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SARL 4 X 4 COOL 31122024	
I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS(en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages1 000		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

SOCIETE " 4X4 COOL "
SARL au capital de 7622,45 Euros
15 rue de la gare - 95450 US
R.C.S. PONTOISE N°B 432 871 937

.....

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 SEPTEMBRE 2025
RESULTAT ET AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(les 1^{ère} et 2nd résolutions)

L'an deux mille vingt cinq
Le vingt sept septembre

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, lesquels font apparaître un déficit de 2708€ (Deux mille sept cent huit Euros).

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2708,00 Euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de l'exercice social de l'année deux mille vingt quatre.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme par

Le gérant : Pascal SORVILLO

SARL 4 X 4 COOL
15 RUE DE LA GARE
RCS 95450 US
PONTOISE B432 871 937

1817 6 8 9 1840
2000 8 31 216 21
24 1818 1844
1818 1844 216 21

SOCIETE " 4x4 COOL "
SARL au capital de 7622,45 Euros
15 rue de la gare – 95450 US
R.C.S. PONTOISE N°B 432 871 937

.....

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Messieurs,

Nous vous réunissons en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code de commerce et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

S'agissant des comptes de l'exercice de l'année deux mille vingt quatre, les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans les règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 18 400,00€ (Dix huit mille quatre cent Euros).

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 20 934,00€ (Vingt mille neuf cent trente quatre Euros).

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Charges externes : 11700,00 Euros.
- Rémunérations du personnel : 0,00 Euros.
- Charges sociales : 0.,00 Euros.
- Total des autres charges : 9234,00 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un déficit de 2 708,00 Euros (Deux mille sept cent huit Euros).

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Avec les mêmes difficultés que les années précédentes à recruter du personnel compétent, ce qui représente une charge importante, du fait que sans personnel, il est impossible de réaliser un chiffre d'affaire malgré les bonnes volontés des associés. En conséquence, comme nous l'avions déjà anticipé, il faut continuer à vendre des actifs pourvus par notre stock important de véhicules, en activant la remise en route et la mise en valeur de ce stock, impliquant par là même l'abandon de certains de nos projets, tels que la location aux comités d'entreprises et l'organisation de sortie à thèmes avec le lot de véhicules 4x4 prévus à cet effet et qui pour la plupart pourraient être rapidement mis en annonce.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

L'exercice clos le 31 décembre 2024, fait ressortir une perte de 2 708,00 Euros

Nous vous proposons d'inscrire en totalité au report à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 2 708,00 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant de l'exercice social de l'année deux mille vingt quatre, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes, comme lors des exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Pas de conventions réglementées, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code du commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à US
Le 27 septembre 2025

En deux pages

Le gérant: P. SORVILLO

~~SARL 4 X 000001~~
~~15 RUE DE LA GARE~~
RCS 95450 US
PONTOISE B432 871 937